

L'écho des RETRAITÉS

Septembre 2025

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

ET SI ON REFAISAIT LE MONDE POUR DE BON !



au SOMMAIRE

ÉDITO	1
AUSTERITE SELON LE GOUVERNEMENT... UN DÉSASTRE ANNONCÉ !	2
SOCIETE 2018 : CRISE DES GILETS JAUNES ET «GRAND DÉBAT»	4
BUDGET LES COLLECTIVITÉS LOCALES ONT-ELLES PLOMBÉ LES COMPTES PUBLICS ?	6
SOCIAL LA PROTECTION SOCIALE EST-ELLE INFINANÇABLE ?	8
RECHERCHE EN FRANCE, LA RECHERCHE PUBLIQUE DÉLAISSÉE	9
TRAVAIL QUI VEUT RECRUTER DES SENIORS ?	11

Depuis plusieurs années, la France subit une crise d'austérité qui plombe la croissance et fait de nombreux perdants. Les économistes rappellent que corriger le déficit par la réduction des dépenses publiques, notamment sociales, a un impact négatif sur la croissance deux fois plus fort que par les hausses de prélèvements. Le Gouvernement choisit donc l'option qui maximise le chômage et la pauvreté.

Cette politique d'austérité imposée par le gouvernement exonère les plus riches et les grandes entreprises qui restent protégés, une injustice qui nourrit le mécontentement et le rejet.

Le projet de budget 2026 (rejeté par le renvoi du Gouvernement Bayrou le 8 septembre) proposant une aus-

térité injuste, aurait fait des ravages sur le marché du travail et conduit à une explosion sociale ; le couple MACRON-GOUVERNEMENT est-il inconscient ? NON, il est au service des riches et des entreprises, ils ont choisi la pire politique !

La colère est sociale sous diverses formes. La grande majorité du pays, en particulier les travailleurs, les salariés, les retraités et les jeunes, disent que ce n'est plus supportable, que ni les hôpitaux ne doivent être délaissés, ni les écoles abandonnées, ni les services publics dévastés, ni le logement social tombé en décrépitude, ni la Sécurité sociale attaquée, ni les salaires, pensions et allocations bloqués, ni les étudiants dénués ou bien même les chômeurs, ne doivent restés dans la misère.



Il faut une réponse sociale à la hauteur des attaques subies.

La journée de grève et de mobilisation du 18 septembre à l'appel de l'intersyndicale est une première étape mais il ne faut pas réitérer avec des journées d'action saute-mouton jusqu'à l'épuisement... Il faut instaurer un vrai rapport de force pour que la voix des organisations syndicales soit prise en compte et aboutisse à gagner sur nos revendications.

Aujourd'hui en France, la pauvreté et les inégalités battent des records qu'il faut combattre ! La pauvreté représente 15,4 % de la population : 6,6 % des salariés sont pauvres, 6,8 % des couples sans enfant sont pauvres, 11,1 % des retraités sont pauvres,

19,2 % des indépendants sont pauvres, 25,8 % des couples avec enfant sont pauvres, 34,3 % des familles monoparentales sont pauvres, 36,1 % des chômeurs sont pauvres, 37,3 % des non actifs non retraités sont pauvres.

Il faut lutter contre cette situation par un combat syndical sans merci car l'histoire démontre que les victoires sociales ont été obtenues grâce à la mobilisation et à l'action. Notre syndicat FORCE OUVRIÈRE porte cette volonté et nous gagnerons !

Post-scriptum : en septembre 2025, 2159 enfants dorment encore dans la rue en France, un chiffre en augmentation de 30 % sur les trois dernières années...

L'austérité selon le Gouvernement... un désastre annoncé !

Loin de servir l'activité économique, l'obsession du Gouvernement pour la réduction des dépenses publiques risque de mener le pays vers la récession.

Il a présenté les grandes lignes budgétaires, on a vu l'objectif : réduire le déficit en 2026, puis en 2027, 2028 et ainsi de suite, et nous dire : « *La fête est finie, il est temps d'éteindre les lampions* » ! Le Premier ministre a as-séné ses vérités : « *Ceux qui demandent des crédits nouveaux, des dépenses de l'État*

nouvelles, ceux-là trahissent l'intérêt du pays ! » Demander des dépenses pour l'éducation, trahison ! Pour la santé, trahison ! Pour la recherche, trahison ! Pour la dépendance, trahison ! Pour la transition énergétique, trahison ! Pour les services publics, trahison ! Pour la politique sociale... TRA-HI-SON !

Si les propos du Premier ministre n'étaient pas caricaturaux, ils nous feraient sourire, mais ils sont aussi, et surtout, dangereux.

Aujourd'hui, l'enjeu est de reprendre le contrôle des comptes publics sans saboter l'activité économique ; le Gouvernement fait l'inverse en préparant une austérité pour 2026.

« Baisser les dépenses en oubliant bien sûr les recettes »

Le sempiternel discours attendu à la rentrée, mais couper dans les dépenses freine l'activité, réduit les recettes fiscales, creuse le déficit et augmente les inégalités, et surtout le Gouvernement ne recherche pas la véritable cause du dérapage des comptes

publics. Depuis 2017, la baisse des prélèvements obligatoires prive le budget de l'État de 60 milliards d'euros de recettes par an (en 8 ans, 630 milliards de recettes sacrifiées pour le plus grand bonheur des contribuables les plus riches et des grosses entreprises). Par exemple, les milliardaires français jouissent d'un taux d'imposition deux fois moindre que le reste de la population. Second exemple : instaurer un impôt minimum sur les ultra-riches entrainerait mécaniquement 20 milliards d'euros de recettes nouvelles.

Le Gouvernement refuse cette voie en opposant les arguments habituels : fuite des riches, effondrement de l'investissement, apocalypse fiscale etc etc... Ces arguments sont dépassés et contredits par de nombreuses études économiques et nous mettent dans une posture « Trumpienne ». Plutôt que débattre sur les données, le Gouvernement préfère les ignorer pour camper sur des dogmes.

Cette politique de rigueur engage la France sur une voie politique et sociale périlleuse. Toutes les politiques d'austérité accroissent l'instabilité ; grèves, émeutes, violences politiques augmentent à mesure que les comptes atteignent 3 % du PIB (Produit Intérieur Brut). Les politiques d'austérité affaiblissent les institutions démocratiques, les contre-pouvoirs, la liberté d'expression et l'éthique électorale. A contrario, redistribuer vers les plus pauvres protège la démocratie.

En réalité, ce qui nous manque, c'est un gouvernement qui reconnaît que la situation actuelle est le fruit d'une politique erronée, et qui décide enfin de s'attaquer au déficit par une hausse de la fiscalité, sur les bases les moins taxées, les ultra-riches notamment.

Faire de l'austérité une vertu, alors qu'elle a toujours semé l'instabilité,



c'est vouloir soigner une hémorragie en saignant le malade ! Ceux qui prétendent aujourd'hui incarner la rigueur sont les premiers responsables d'un désastre budgétaire qu'ils s'acharnent à aggraver. A force de tailler dans les dépenses, ce n'est pas la dette qu'on allège, c'est le contrat social qu'on déchire !

En conclusion, le choix se prépare

Affection de longue durée, assurance chômage, jours fériés, désindexation des retraites, blocage des salaires, augmentation des franchises médicales, casse de l'hôpital public, étranglement budgétaire des collectivités territoriales etc etc... C'est un plan d'économies d'une brutalité inouïe qui est inscrit dans les 44 milliards de coupe annoncée par le Gouvernement.

Un mot d'ordre clair doit s'imposer : la mobilisation, la grève, la résistance !

L'intersyndicale interprofessionnelle qui se prépare en ce début de rentrée sociale, doit prendre - et n'en doutons pas, prendra - la décision qui s'impose pour s'opposer à cette politique budgétaire gouvernementale. C'est notre unité la plus large qui nous permettra de gagner ces combats qui s'annoncent !



2018 : Crise des gilets jaunes, suivi par la consultation citoyenne dite « Grand débat »

Cela fait déjà 7 ans que 2 millions de français se sont exprimés dans 200 000 cahiers citoyens, dits « Cahiers de doléances », ouverts dans les mairies à l'initiative de l'association des Maires ruraux de France, ou bien en répondant à des questionnaires dans des points de proximité, ou encore lors de réunions d'initiatives locales qui ont donné lieu à des comptes rendus.

Cela a commencé sur les ronds-points, fin 2018, pendant la crise des gilets jaunes. Puis cela a continué pendant la consultation ci-

toyenne dite « Grand débat », menée entre janvier et mars 2019, qui a été la réponse du Président de la République à la mobilisation populaire. Ces travaux devaient être restitués en 2019 mais l'incendie de Notre-Dame de Paris a tout stoppé.

Ces documents ont été numérisés pour être conservés aux Archives nationales mais ils n'étaient accessibles qu'en se procurant une dérogation, or le 29 avril 2025, par un arrêté publié au « Journal officiel », il est possible à l'ensemble des citoyens de pouvoir les consulter.

Il faut également rappeler que ces cahiers manuscrits étaient déjà accessibles aux archives départementales et que tout l'enjeu, maintenant, est de les mettre en ligne. L'arrêté précise qu'on pourra les consulter sur

place ou obtenir une copie, mais ce qui doit être mis en place c'est qu'ils soient accessibles en ligne sur une **plateforme dédiée d'ici à 2026**.

Un groupe de travail doit pour cela étudier la transposition des textes numérisés en textes dactylographiés, et s'occuper de l'anonymisation des données personnelles, non seulement les noms et adresses, mais aussi les mentions de professions permettant d'identifier les personnes.

Il faut se rappeler que les préoccupations prioritaires des français qui se sont ainsi exprimés ne sont ni l'insécurité, ni l'immigration, mais la justice sociale avec le **rétablissement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) et l'accès aux services publics**.

Il faut savoir, et c'est un scandale, que certains universitaires se sont vu refuser l'accès aux documents numérisés aux Archives nationales. Par contre, une petite partie du contenu de ces cahiers de doléances a pu être étudiée par des chercheurs, notamment par une équipe d'historiens et de sociologues qui a ana-

lysé 162 cahiers déposés entre décembre 2018 et mars 2019 dans les mairies de la Somme, département très mobilisé lors du mouvement des ronds-points. Ils font ressortir la place saillante de quelques thèmes :

- ⇒ **Le travail**
- ⇒ **La pauvreté et l'impôt**
- ⇒ **Les idéaux de redistribution et de justice sociale**
- ⇒ **Un attachement à l'État Nation**

A la veille de cette rentrée de septembre 2025, et notamment de mouvements qui pourraient prendre forme à compter du 10 septembre, ressemblant beaucoup par leur nature et leurs attentes aux événements de fin 2018, il serait judicieux de s'inspirer de la teneur de ces cahiers de doléances pour éviter les mêmes erreurs et les mêmes écueils et apporter les réponses sociales et économiques à l'aspiration de nos concitoyens.

Les collectivités locales ont-elles plombé les comptes publics ?

Le dérapage budgétaire de 2024 - en partie - a été causé par les élus locaux, nous indique le Gouvernement. Il nous faut rappeler que leur responsabilité et leurs moyens sont limités.

Lorsque l'on fait face à un problème qu'on a en partie causé, il est utile et facile de trouver un autre responsable pour éviter qu'il puisse se défendre trop facilement ; il est même recommandé d'en accuser plusieurs, et si l'on peut monter à 35 054, c'est encore mieux...

C'est ce que le Gouvernement a bien compris en expliquant que, concernant le dérapage des comptes publics, il a pointé du doigt les collec-



tivités locales (régions, départements, inter-communalités, communes), de quoi relancer le procès classique selon lequel les élus locaux dilapident l'argent public, entre recrutements trop importants, investissements douteux et trop important et le « mille-feuille territorial ».

Incontestablement, les dépenses locales se sont emballées en 2024, elles ont progressé de 3,6 % en volume atteignant 327 milliards d'Euros ; les élus locaux ont-ils relâché leur vigilance ?

Quand on entre dans le détail, cela ne semble pas particulièrement être le cas.

Tout d'abord il y a les dépenses de fonctionnement, mais plusieurs éléments expliquent ces augmentations qui ont renchéri le coût des achats des collectivités (énergie, alimentation, services...). Les élus locaux, en particulier municipaux, ont subi une hausse des prix plus forte que la moyenne, notamment en raison d'une exposition supérieure aux dépenses énergétiques.

Il y a également l'application des mesures sociales décidées par l'État : la revalorisation des minima sociaux pour suivre l'inflation, notamment le Revenu de Solidarité Active (RSA), des mesures de revalorisation en 2023 et 2024 entre le dégel du point d'indice ou l'extension du Ségur de la santé à certaines professions sociales. Sur tout ces points, les élus locaux doivent s'exécuter en n'ayant aucune prise sur les dépenses et sans compensation de l'État.

Concernant les dépenses d'investissement, elles ont été plus dynamiques que prévu dans un contexte de relance post-covid. Ce fut notamment le cas en matière climatique, dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'énergie, cette vitalité constituant une bonne nouvelle pour la transition écologique et l'activité économique car les collectivités locales représentent 58 % de l'investissement public total.

Si on décolle maintenant le nez des derniers mois, il est difficile d'accuser les collectivités locales d'avoir fait déraiper les comptes publics par négligence ; la Cour des Comptes soulignait même en 2023 leur « situation financière saine » et notait que l'État avait été, ces dernières décennies, le principal responsable du creusement de la dette.

Il faut se poser les bonnes questions

Il faut éclaircir la complexité des relations entre l'Etat et les collectivités locales : le premier confie aux secondes la réalisation de missions de services publics pour qu'elles puissent les financer, leur permet de lever certains impôts locaux, complétés par des dotations.

Autre exemple, le Gouvernement a décidé de supprimer plusieurs prélèvements territoriaux (comme la taxe d'habitation) et à compenser ce manque à gagner, essentiellement en reversant une part de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qu'il prélève au niveau national.

La vérité c'est que l'État, via plusieurs dispositifs techniques, sous-finance les missions qu'il a transféré aux collectivités. On estime ainsi qu'elles sont ponctionnées à hauteur de 7,4 Milliards d'Euros en 2025, alors que la loi de finances 2025 reconnaît à demi-mot qu'il ne les prive que de 2,2 Milliards d'Euros...

Ce jeu néfaste par lequel, d'ailleurs, chacun se défait sur l'autre, consomme beaucoup d'énergie et ne permet pas de poser les vraies questions de fond, celles du périmètre idéal de l'action publique au regard des besoins des populations, et de la meilleure articulation possible des politiques entre les différents échelons, un débat qui doit être mené pour le bien fondé des politiques d'aménagement du territoire et le juste équilibre fiscal et budgétaire entre l'État central et nos collectivités territoriales, indispensable pour favoriser le lien et les attentes de nos concitoyens.

La protection sociale est-elle infinçable ?

Jugées excessives ou illégitimes, les dépenses de protection sociale doivent être réduites... selon le Gouvernement ! C'est son grand retour sous les feux de la rampe, la question du financement de la protection sociale est au centre du débat public. Le dérapage des comptes publics avec un déficit à 5,8 % du produit intérieur brut en 2024 et une dette à 3 300 milliards d'Euros, n'y est pas étranger.

La protection sociale est constamment pointée du doigt. Même pour financer l'effort de guerre en Ukraine, l'idée de rogner sur le modèle social refait surface.

Une erreur de diagnostic

La Cour des Comptes alerte sur une nouvelle dégradation des comptes des retraites dès 2025 (- 6,6 Milliards d'Euros) et pointe le rôle de la protection sociale dans la détérioration des comptes publics en 2024, du fait notamment de l'indexation des pensions de retraite sur l'inflation, les tenants d'une protection sociale désormais infinçable avancent aussi les comparaisons européennes : à 34 points du PIB pour la France, à 28 en moyenne dans l'Union Européenne, les dépenses de protection sociale française seraient nécessairement trop élevées !

A cela s'ajoute, de manière plus structurée, un défi démographique avec le vieillissement de la population et la baisse des naissances.

Le diagnostic est pourtant erroné. Le déficit public actuel n'est pas le fruit du hasard,

résultant de choix politiques faits avec constance depuis 2017 dont la baisse des recettes et l'absence de reprise économique censée en découler - les mesures fiscales adoptées entre 2018 et 2023 ont représenté 62 Milliards d'Euros en moins par an, soit 2,2 points du PIB !

Ce n'est pas tout ! Non seulement les recettes publiques ont diminué mais depuis 2018, on a aussi multiplié les dispositifs qui, sous prétexte d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés, ont substitué au salaire de base des compléments de rémunération exemptés de cotisations sociales. Cette substitution a généré un manque à gagner pour la Sécurité sociale de 18 Milliards d'Euros.

Donc si les comptes publics sont dans le rouge, c'est en raison d'un découplage des dépenses et des recettes. Créée en 2021, la cinquième branche de la Sécurité sociale (la branche Autonomie) n'a aucun financement nouveau qui lui est affecté.

Quels leviers d'action ?

Ils sont de trois ordres : **agir sur les dé-**

penses, les recettes et la croissance, ainsi il faut impulser des politiques structurelles comme l'amélioration des conditions de travail permettant de réduire les arrêts de maladie et la prévention, pour réduire les maladies chroniques.

Du côté des recettes, l'important est qu'elles soient fléchées, il faut une cohérence du financement :

» Retraites, chômage, accidents du travail et maladies professionnelles doivent être socialisés par les cotisations patronales et salariales.

» A l'inverse, le malade, la famille, la pauvreté et l'exclusion sociale, ou encore le logement, doivent être financés par l'impôt car il s'agit de risques universels.

Reste la croissance à relancer en augmentant le taux d'emploi, notamment chez les jeunes et les seniors, améliorer les conditions de travail, augmenter les salaires ; il n'a pas de recettes miracles, simplement une politique keynésienne de relancer par les salariés et les pensions.

En France, la recherche publique délaissée

En se désengageant de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Etat est largement responsable du décrochage français en matière d'innovation. Les scientifiques n'ont pas attendu les annulations de crédits décidées le 26 avril 2025 par le Gouvernement (moins 493,3 millions d'euros sur la mission recherche et enseignement supérieur) pour le ressentir vivement. Depuis 20 ans, l'équation financière est singulièrement compliquée, en particulier pour les universités.

Le nombre d'étudiants est aujourd'hui de 3 millions soit 800 000 de plus qu'en 2020, or les moyens n'ont pas suivi, le

nombre d'enseignants-chercheurs décline depuis 2014. L'État, qui avait rendu les universités autonomes en 2007, ne compense plus entièrement leurs coûts de fonctionnement et plonge les établissements dans des difficultés de gestion immenses, donc moins de recrutement, faute de mieux, ce sont des embauches de vacataires aux statuts extrêmement précaires qui ont explosé.

Quelques établissements sont épargnés, comme le CNRS qui jouit d'une situation financière saine - c'est la plus importante institution de recherche en France - elle a pu augmenter légèrement ses effectifs mais en ayant recours au statut de contractuel plutôt que de titulaire.

Les pouvoirs publics, depuis de nombreuses années, incitent les établissements à rechercher de l'argent ailleurs que dans le budget de l'État : appels à projets européens, partenariat avec le sec-

teur privé, augmentation des frais d'inscription, augmentation des droits des étudiants étrangers.

De telles orientations heurtent de plein fouet un système égalitaire qui est solidement ancré au sein de la communauté scientifique qui est très attachée aux logiques de coopération, de l'accès à tous au savoir, et à la cohésion des territoires. Cette politique voulue par l'État central a bouleversé les hiérarchies académiques en accentuant les inégalités de prestige entre établissements. A ce jour, les petites universités, celles qui sont excentrées géologiquement ou qui reçoivent un public plutôt défavorisé, ont tout à perdre, c'est pourquoi ceux qui y travaillent se sentent particulièrement lésés.

Revenons un petit peu en arrière, en 2000...

Les membres de l'Union européenne ont annoncé leur ambition de devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » notamment en se fixant pour objectif de consacrer 3 % du Produit Intérieur Brut (PIB) à l'investissement dans la recherche et le développement. Pour atteindre cet objectif, la France a ouvert grandes les vannes des aides fiscales aux entreprises. L'hexagone s'est distingué avec l'un des dispositifs fiscaux les plus généreux d'Europe, en créant le Crédit d'Impôts Recherche (CIR) qui permet aux entreprises de se faire rembourser sous forme de créance fiscale une partie de leurs dépenses ; ce dispositif coûte chaque année plus de 7 Milliards d'Euros aux finances publiques, pour quel résultat ?! Plutôt maigre selon la Commission nationale

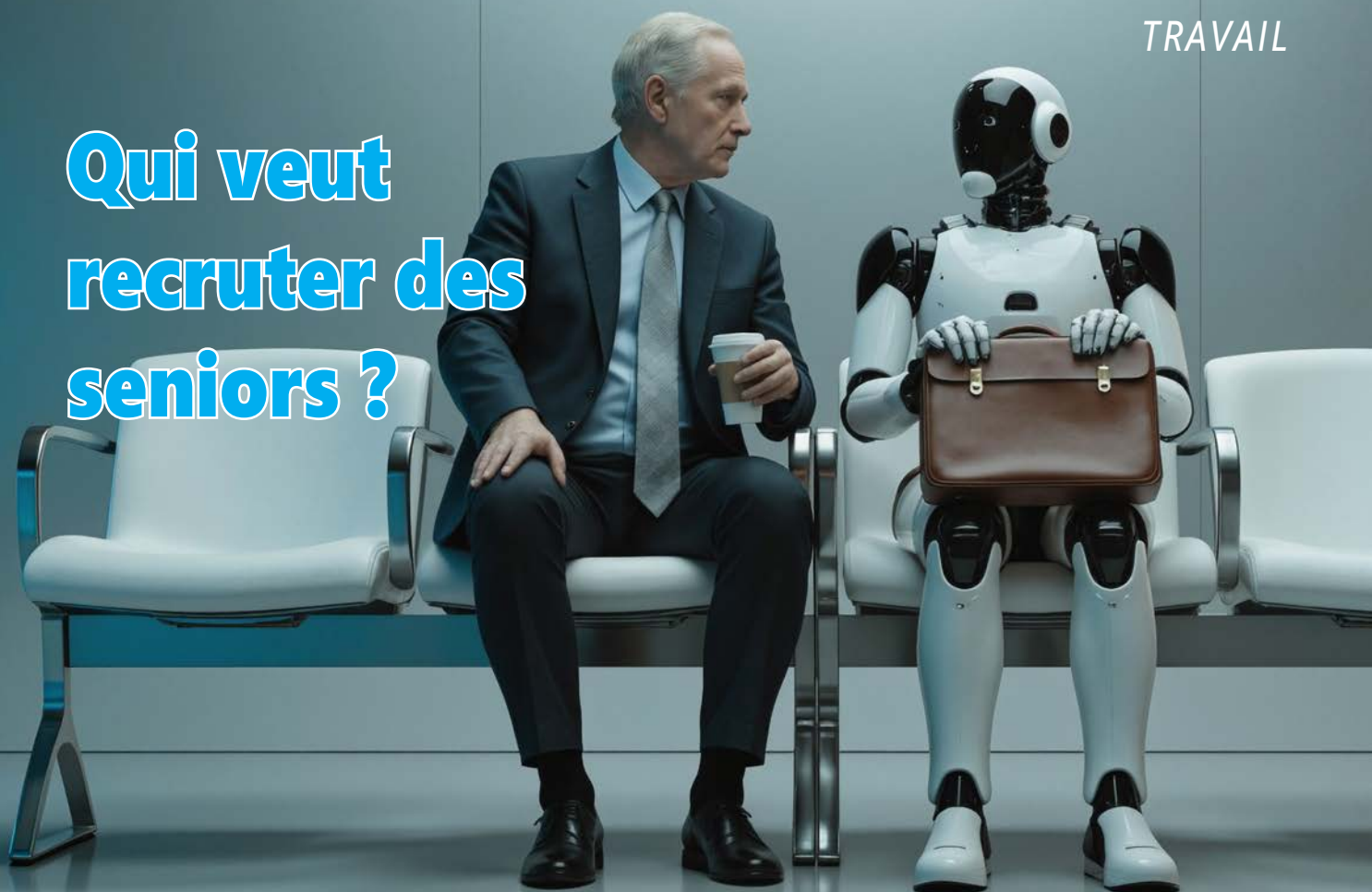
d'Evaluation des Politiques d'Innovation qui ne note aucun effet significatif en ce qui concerne les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, même si elle relève des « effets positifs » sur le chiffre d'affaires... Tout est dit !

Nous l'affirmons aujourd'hui, cette politique entraîne le décrochage français en matière d'innovation avec un effort public de recherche insuffisant. La France semble avoir lâché la proie pour l'ombre.

Pourtant, les effets positifs de l'investissement dans la recherche publique ne sont plus à démontrer, souvent on peut souligner l'effet boule de neige suite à des programmes universitaires ou de laboratoires d'excellence. En donnant des moyens supplémentaires à notre enseignement supérieur, on se donne une visibilité internationale. Si la France entend échapper au déclassement scientifique et technologique, elle doit mettre le paquet sur la Recherche publique, avec ambition et détermination pour l'avenir de notre jeunesse, de nos emplois, de nos services publics et de notre rayonnement international.



Qui veut recruter des seniors ?



Ne dites plus « CDI Sénior » mais « contrat de valorisation de l'expérience » !

Dans une nouvelle tentative pour trouver le contrat miraculeux qui boostera l'emploi des salariés âgés, le projet de loi de transposition des accords nationaux interprofessionnels sur l'emploi des seniors et le dialogue social signés par les syndicats et le patronat en novembre 2024, arrive en discussion au Sénat.

Le « package » comprend l'obligation pour les branches professionnelles de négocier sur l'emploi des seniors tous les quatre ans. Également pour les entreprises de plus de 300 salariés, le texte prévoit

des entretiens « renforcés » de mi et fin de carrière ; l'employeur devra également justifier son refus d'accorder une retraite progressive.

Il y aura donc la création, à titre expérimental sur une durée de cinq ans, du contrat de valorisation de l'expérience (CVE) pour les demandeurs d'emploi de 60 ans et plus, le curseur pourra même descendre à 57 ans en cas d'accord de branche étendu. L'idée n'est pas nouvelle ; avant d'être reprise par le patronat, le CDI Sénior exonéré de cotisations patronales avait fait l'objet d'un amendement parlementaire.

CDI à échéance Retraité

La nouvelle version est peu ou prou la même ; le CVE invente en réalité le CDI à échéance déterminée, agréementée d'un mode de rupture : le chômeur sénior de-

vra, dès l'embauche, fournir un document de l'Assurance vieillesse précisant l'âge auquel il pourra prétendre à une retraite à taux plein. Car, dès lors qu'il aura cumulé les deux conditions nécessaires, à savoir avoir atteint 64 ans et cotisé suffisamment de trimestres, l'employeur pourra mettre fin à son CDI. En guise de remerciement pour avoir embauché un sénior, il sera alors exonéré de la contribution patronale spécifique de 30 % due sur le montant de la mise à la retraite, et tant pis pour celles et ceux qui voudraient continuer à travailler ! Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir le faire pour des raisons financières mais à l'âge du taux plein, les demandeurs d'emploi ne peuvent plus s'inscrire à France Travail ; c'est à l'Assurance retraite de prendre le relais, il leur faudra donc imprimer un nouveau CV et trouver tout seul un autre boulot... Bon courage à eux !

Portes closes et préjugés

En France, le calvaire de la recherche d'emploi commence en effet bien plus tôt. Seul 17 % des 45-65 ans ont été approchés par des recruteurs en 2025, contre 20 % en 2024.

Seul 8 % des entreprises ont déclaré avoir mis en place des politiques de recrutement destinées aux plus âgés - et on ne parle pas du vide sidéral en matière de conditions de travail, d'aménagement des postes ou du temps de travail - sans oublier le manque d'action pour lutter contre les préjugés :

- » La prétendue absence de motivation des séniors ;
- » Leur incapacité à s'adapter aux nouveaux outils numériques ;
- » Leur niveau de salaire trop élevé, ce qui est loin d'être une réalité.

Au fur et à mesure que les salariés prennent de l'âge, les entreprises cessent d'investir sur les séniors. Quant aux demandeurs d'emploi âgés, ils sont nombreux à accepter des sacrifices salariaux pour retrouver un travail.

La « valorisation de l'expérience » est encore loin d'être un concept porteur !

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : ☐

Services de Santé : ☐